

Fiche de Données de Sécurité

EPOX-30CL

**AEROCHEM**

1. Identification

Nom du produit	EPOX-30CL
Code du produit	COEPOX-30CL
Autres moyens d'identification	Colle époxy 2 composants EPOX.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Pour coller une large variété de matériaux. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre antipoison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide combustible et corrosif. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Liquides inflammables (Catégorie 4)
Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1B)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
Sensibilisation respiratoire (Catégories 1)
Sensibilisation cutanée (Catégories 1)

DANGER

H227 : Liquide combustible

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
 P284 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
 P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
 P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P342+P311 : En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser un extincteur de type ABC pour l'extinction.
 P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.
 P405 : Garder sous clef.
 P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Durcisseur polymercaptan	Proprietary 28	60 - 94 %
Amine tertiaire	Proprietary 27	5 - 10 %
2-Aminoéthanol	141-43-5	1 - 5 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Ne pas tenter de décoller le produit de la peau. Décoller doucement à l'aide d'un instrument émoussé. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Les paupières peuvent se coller. Ne tentez pas de décoller de force le solide et la gomme des yeux. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une irritation et des brûlures à la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. Peut provoquer une réaction allergique des voies respiratoires avec des symptômes similaires à l'asthme comme la respiration sifflante et une oppression thoracique.
Note au médecin	Traiter selon l'état de la personne et les conditions d'exposition. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, brouillard d'eau, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs combustibles. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle ou une flamme.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel



Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer toutes les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans le contenant original. Entreposer dans un endroit sec, à l'abri de l'humidité, du gel et des variations de température extrêmes. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	15 à 40 °C (59 à 104 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	2-Aminoéthanol : 30 ppm.
--	--------------------------

2-Aminoéthanol	VECD	6 ppm		ACGIH , BC
		6 ppm	15 mg/m ³	ON , RSST
	VEMP (8h)	3 ppm		ACGIH , BC
		3 ppm	7.5 mg/m ³	ON , RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur.			
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques.			
Pieds	Aucune mesure ne sera nécessaire en usage normal.			
 				
Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile				

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Combustible
Couleur	Claire	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Odeur de mercaptan	Point d'éclair	78°C (172.4°F) Pensky-Martens vase clos
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	N.Dis.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	1.12 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Négligeable dans l'eau	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.

Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	13500 à 18500 cSt @ 25°C (77°F)
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles. Tenir à l'abri de l'humidité.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique), composés halogénés.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	2-Aminoéthanol Ingestion 1090 mg/kg Rat DL50 Inhalation >1.3 mg/l/4h Rat CL50 Peau 1015 mg/kg Lapin DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Le 2-Aminoéthanol (CAS no 141-43-5) provoque des dommages aux yeux (Lapin, OCDE 405).
	Voie cutanée	Peut causer une irritation et des brûlures à la peau. Le contact avec la peau peut aggraver un problème de peau existant. Le 2-Aminoéthanol (CAS no 141-43-5) provoque des brûlures de la peau (Lapin, OCDE 404).
	Voie respiratoire	Peut provoquer une réaction allergique des voies respiratoires avec des symptômes similaires à l'asthme comme la respiration sifflante et une oppression thoracique. L'exposition aux brouillards peuvent irriter le nez, la gorge et les poumons. La surexposition peut causer des brûlures au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
	Voie orale	Peut causer une irritation gastro-intestinale et des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut causer une réaction allergique de la peau et des voies respiratoires. Le secret commercial Amine tertiaire est considéré comme étant un sensibilisant cutané et respiratoire dans la FDS originale.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction. Aucun organe cible n'a été répertorié.

	<p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</p> <p>Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation (aérosol/brouillard) du mélange a été calculée comme étant supérieure à 5 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Cyprinus carpio - Carpe (semi-statique)	CL50	150 mg/L; 96h (CAS no 141-43-5)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	65 mg/L; 48h (CAS no 141-43-5)
	Algue verte - Selenastrum capricornutum	CE50	2.8 mg/L; 72h (CAS no 141-43-5) OECD 201
Persistance	Aucune information disponible pour ce produit.		
Dégradabilité	Aucune information disponible pour ce produit.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioconcentration n'est prévu en raison du poids moléculaire relativement élevé de l'ingrédient CAS no 37286-64-9.		
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible pour ce produit.		
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.		

13. Données sur l'élimination

Contenant 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
--	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 2735
Désignation officielle de transport de l'ONU	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (amines aliphatiques)
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestique canadien. Limites quantitatives : applicable pour des récipients intérieurs (bouteilles de plastique, verre ou métal) contenant =< 5 L chacun.

TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)**Classe(s) relative(s)
au transport**

Classe 8

Groupe d'emballage

III

**Guide des mesures
d'urgence 2016**153**IMO/IMDG - Transport Maritime International****Classification**UN 2735. AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (amines aliphatiques). Classe 8, GE III.
Programmes d'urgence (FS-No) F-A, S-B**IATA - Association Aérienne internationale de Transport****Classification**

UN 2735. AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (amines aliphatiques). Classe 8, GE III.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation**CANADA**

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Durcisseur polymercaptan	Proprietary 28				
Amine tertiaire	Proprietary 27				
2-Aminoéthanol	141-43-5		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Durcisseur polymercaptan	Proprietary 28	X								
Amine tertiaire	Proprietary 27	X								
2-Aminoéthanol	141-43-5	X				X				

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances

- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations

SIMDUT 1988



B3

D2A

E

Classe B3 : Liquides combustibles

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe E : Matières corrosives

HMIS



● Health

● Flammability

● Reactivity

○ Protective Equipment

NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)

AEROCHEM Inc. 2017-01-18

Version

01

Autres informations

RÉFÉRENCES :

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php>
- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <http://toxnet.nlm.nih.gov/>
- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>
- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx>
- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, www.ncbi.nlm.nih.gov

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventifs ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.